

Philippe Kaminski

Charité et Économie Sociale

30-09-2013

Peut-on penser que la charité est l'inspiration originelle de l'économie sociale ?

Posée ainsi, cette question ne peut susciter qu'une réponse négative. La charité a de nos jours si mauvaise presse que ce serait quasiment porter préjudice à l'économie sociale que de lui assigner une telle ascendance. On ne jure désormais que par la *solidarité*, au point que, pour certains, l'économie sociale doit être sur-estampillée "et solidaire" comme si cela n'allait pas de soi.

J'ai moi-même longtemps perçu ce vocable de *charité* sous un angle péjoratif, dans son sens vulgaire d'aumône accordée avec condescendance par un riche à un pauvre. Toute une imprégnation littéraire, à commencer par les *Misérables*, nous incite en effet à ne voir dans ce riche qu'un égoïste arrogant qui, par un tel geste, affirme son mépris des classes inférieures et, dans ce pauvre, un être foncièrement bon, victime d'une société injuste, et pour qui l'obligation de dire merci vaut blessure à ce qui lui reste de dignité humaine.

Deux images me reviennent à l'esprit. La première, c'était l'originalité, la nouveauté revendiquée par les "Restos du cœur" au moment de leur création. *Tu as faim, je te donne à manger, et je ne te demande rien* : autrement dit, ceux qui nous ont précédés dans l'humanitaire, eux, demandent quelque chose aux personnes secourues, un remerciement, un acte de soumission à une croyance, en tous cas l'acceptation tacite de leur statut de demandeur d'aide. C'était net, tranché : pour que le bénéficiaire de l'aide conserve tous ses attributs de personne humaine, l'organisation qui lui porte assistance doit récuser jusqu'à toute référence à l'esprit de charité.

La seconde, c'est une visite que je fis jadis à un membre du Conseil économique et social, lequel n'était pas encore environnemental. Mon hôte, ayatollah notoire de la branche laïque de l'économie sociale, ne me laissait pas placer une parole et, à un tournant de son monologue théâtral, il s'emporta violemment contre la charité. *Notre principe, à nous, ce n'est pas la charité ! Nous, c'est Liberté, Égalité, Fraternité !* Il était magnifique et dérisoire dans ses emportements, brassant l'air de ses poings fermés, tout en évitant de croiser mon regard consterné. Sans doute, emporté par sa fougue, avait-il placé la barre trop haut, car à ces altitudes insondables de grandiloquence, tout devient boursoufflure et bouffonnerie. Je n'avais pu m'empêcher de penser que l'architecture tératomorphe du Palais d'Iéna s'accordait parfaitement avec ce genre de tirade.

Quoi qu'il en soit, réhabiliter la charité apparaît désormais comme une mission quasiment impossible. Mais on ne peut faire l'impasse sur le fait qu'en 1900 encore, ce mot désignait, de façon tout à fait positive, l'ensemble du secteur de la bienfaisance privée. Je ne sais de quand il faut dater son obsolescence, puis son indignité. Quant aux différents sens qu'il a pu prendre au temps de sa splendeur, en théologie, dans la littérature, dans le langage courant ou dans le langage administratif, j'imagine que de nombreux livres ont été écrits sur le sujet et qu'ils ne l'ont pas épuisé. Mais seuls nous intéressent ceux de ces sens qui ont quelque rapport avec l'économie sociale d'aujourd'hui.

1.1 - La charité hors économie

Il est impossible d'évoquer la charité sans faire référence au christianisme dont elle est l'un des "marqueurs" spécifiques. Et je m'aventure là dans un domaine où je ne suis pas des plus compétents. Que l'on me pardonne par avance mes approximations.

Au commencement était l'*agapé*, troisième et ultime vertu théologique, qui est l'amour du prochain à l'image de l'amour de Dieu. Agapé n'a pas eu de descendance dans la langue française, du moins dans ce sens, laissant cela à sa traduction latine *Caritas*. L'Église d'aujourd'hui, prenant elle aussi acte de la mauvaise connotation du mot charité, traduit *Caritas* par *Amour*, terme pourtant porteur de fortes ambiguïtés, mais préféré à *Miséricorde* jugé sans doute trop savant ou trop poussiéreux.

Cette charité entendue comme vertu morale implique certes la *compassion*, aptitude à prendre sa part de la souffrance d'autrui, mais elle ne doit pas être réduite aux attitudes de bonté, de pitié ou d'empathie provoquées par le contact avec le dénuement, le malheur et la détresse. Car elle irrigue l'ensemble des relations que doit entretenir le disciple du Christ avec tout son entourage, comme l'indique bien le mot Amour. Il y a dans la vertu de charité toutes les sources de la joie, de l'amitié, de l'entrain communicatif ; et sa transcription en langage moderne, au terme d'un processus de sécularisation et d'affadissement maintenant parvenu à son terme, ne sera pas tant solidarité que *cohésion sociale*, *lien social* ou *vouloir vivre ensemble*.

Nous regagnerons Genève non par la force, mais par l'effet de notre charité, tel fut la ligne de conduite choisie par Saint François de Sales, figure emblématique de cette déclinaison intérieure, comportementale, étrangère au fait économique, du mot charité.

Notre économie sociale moderne n'est pas exempte d'influences, parfois résiduelles, mais parfois restées structurantes, de cette charité salésienne. Ainsi, lorsqu'elle se réclame d'un "supplément d'âme" face à ses concurrents lucratifs, dans le secteur de l'aide à domicile ; ou à chaque fois qu'elle fait appel à la notion quelque peu désuète de *dévouement* (qui est plus que le simple bénévolat). Mais il est clair, et on peut le déplorer, que le rouleau compresseur de la professionnalisation a beaucoup marginalisé les survivances salésiennes. On demande à un collaborateur d'être efficace, non d'être dévoué...

1.2 - La philanthropie

Saint François de Sales venait après Calvin, dont l'influence en France resta limitée ; les œuvres de bienfaisance protestantes y ont fonctionné d'une façon tout à fait comparable à leurs homologues catholiques. Au contraire, la charité au sens calviniste a profondément marqué, sous le nom de *philanthropie*, l'histoire et la société américaines. Il en est issu une conception spécifique de la place des œuvres charitables et de la générosité privée dans l'économie, laquelle, compte tenu de la puissance des États Unis, constitue aujourd'hui le principal rempart à la diffusion internationale de l'économie sociale "à la française" qui n'a réellement pénétré que des pays de culture latine.

Le terme de *philanthrope* a certes été souvent utilisé en France, pendant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, mais sans revêtir son sens nord-américain. Sans qu'on puisse parler de compétition frontale, ce qui serait exagéré, on a bien affaire à la rencontre de deux systèmes de pensée qui puisent leurs différences dans deux conceptions différentes de la charité, nées de la Réforme et de la Contre-Réforme. Et dans les pays latins où l'économie sociale s'est acquise une certaine légitimité, divers mouvements d'inspiration philanthropique, explicitement venus des États Unis ou non, viennent lui tailler quelques croupières. Ceci suscite des réactions variées, allant du rejet brutal à des essais de synthèse ou de métissage, certains théoriques, d'autres limités à une reconnaissance de "l'entrepreneuriat social" comme un partenaire appartenant presque à la famille.

2 - La charité dans l'économie

Venons-en à l'essentiel de notre propos. La composante non marchande de notre économie sociale est pour l'essentiel constituée de ce qu'on appelait auparavant la *bienfaisance*, ou les œuvres de charité. Et leur invention peut être attribuée, en respectant la tradition établie, au grand Saint Vincent de Paul. Mais ce faisant, je ne puis effacer un scrupule ; parlons-nous du saint lui-même, ou de la réplique qu'en dessine Frédéric Ozanam deux siècles plus tard ?

C'est que l'on a coutume de situer à l'époque de la première révolution industrielle, et de l'apparition du mouvement ouvrier, un "changement de visage" du pauvre, auparavant perçu comme un témoin vivant censé nous rappeler les vertus de la vie contemplative, ainsi que le suggère la première des Béatitudes, puis progressivement représenté comme un oisif responsable de son propre sort, une bouche inutile à nourrir – et, corrélativement, un changement d'attitude vis à vis de l'aide à lui prodiguer. Ozanam, contemporain de Lamennais, est idéalement situé pour nous suggérer une distinction entre un Saint Vincent de Paul *avant* et un Saint Vincent de Paul *après*.

Je crois que les choses sont infiniment plus complexes et que les deux images extrêmes du pauvre ont toujours coexisté. Mais je crois surtout que c'est une déformation de notre époque, où tout n'est vu qu'à travers les inégalités d'argent. Au temps de la féodalité, du moins pendant les périodes calmes et en dehors des catastrophes naturelles, il n'y avait pas de pauvres au sens où nous l'entendons, pas plus qu'il n'y avait de revenu médian ou de seuil de pauvreté. Le prochain à secourir était bien davantage le malade, souvent à l'article de la mort. Et si un changement radical de perspective s'est produit, il est plus récent que les années 1830-1860 ; il date de la révolution pastoriennne, de la fantastique série de découvertes qui ont suivi, et qui ont éliminé l'un après l'autre de notre horizon les fléaux sanitaires qui faisaient de la mort notre compagne de tous les instants.

Il nous est absolument impossible aujourd'hui de faire nôtre l'atmosphère de ces siècles révolus, si proches pourtant, notamment par ce qu'ils nous ont légué de monuments ou de littérature, mais si éloignés, jusqu'à l'inconcevable, pour nos esprits modernes. Comment s'imaginer vivre au milieu de tels taux de mortalité infantile, de mortalité périnatale, de la présence universelle de maux atroces comme la variole qui, sur sept personnes, en sacrifiait une, et laissait la seconde défigurée pour le restant de son existence ? Comment y construire un projet de vie au sens où nous l'entendons de nos jours, comment y concevoir l'égalité, la sécurité, tout ce qui pour nous semble être un droit qui ne saurait se discuter ?

De même, comment imaginer, beaucoup plus près de nous, à la Belle époque et dans les temps qui ont immédiatement suivi, que les plus emblématiques des actions des œuvres de bienfaisance en milieu ouvrier n'étaient pas la distribution de pain ou de charbon, mais la lutte contre l'alcoolisme et la syphilis ?

Tout ceci est inaccessible à nos contemporains. Et il n'est donc pas étonnant que tant de regards sur les institutions de charité, puis sur l'émergence et le développement de l'économie sociale, ne portent que sur des évaluations du nombre de pauvres ou ne considèrent les œuvres de bienfaisance que comme des états archaïques d'un cheminement univoque devant conduire à notre protection sociale ou à notre RSA.

En fait, vivre dans une telle proximité avec la maladie inexorable et la mort n'était possible que grâce à l'omniprésence de la religion, et n'était supportable que grâce à la pratique de la charité. Même les incroyants y étaient soumis. Je suis convaincu que ce n'est pas la révolution industrielle qui a mis à bas cet édifice, mais la révolution sanitaire qui l'a suivi plusieurs décennies plus tard. C'est elle qui a permis l'avènement d'une société où l'individu peut se penser seul, dans l'instant présent, sans avoir besoin du secours de Dieu. Même si, paradoxalement, la plupart des savants bienfaiteurs de l'humanité qui ont contribué à éradiquer les plus terribles maladies étaient de profonds croyants.

Je pense donc qu'il y a eu plus de continuité que de rupture au temps d'Ozanam, et que nous pouvons rendre à Saint Vincent de Paul tous ses droits d'inventeur. Laissons aux historiens le soin de dresser le décompte exact de ce qui lui revient en propre et de ce qui lui a été attribué par la légende ; il nous faut une figure de référence, et celle-ci est indiscutable. Il revient en effet à Saint Vincent de Paul d'avoir pensé et mis en œuvre, d'une part l'industrialisation de la collecte des dons, et d'autre part une organisation rationnelle de la gestion du personnel, des moyens d'action et du fonctionnement des œuvres de charité. Il faut voir en lui le lointain fondateur, aussi bien de nos "organisations faisant appel à la générosité publique" que de nos divers établissements d'action sociale, donc de l'essentiel de la branche non marchande de l'économie sociale moderne.

3.1 – La générosité

Je suis méfiant vis-à-vis des chiffres qui circulent sur le volume des dons aux œuvres, tant en provenance des particuliers que des entreprises. Le cadre législatif et fiscal français a profondément évolué ces vingt dernières années, et l'application des textes est restée pour le moins discrétionnaire. Les sommes publiées par l'Administration (autour de deux milliards d'euros pour les particuliers) ne concernent que les versements donnant droit à avantage fiscal et comprennent aussi bien les dons aux associations humanitaires que ceux destinés aux partis politiques ou aux Églises, ainsi que diverses cotisations, notamment syndicales. Il est difficile de juger si la crise économique a eu un effet significatif sur le volume global de la générosité ; des mouvements dans les deux sens ont pu se compenser. Et l'on n'a guère d'information fiable sur les legs.

De façon récurrente, diverses polémiques sur l'utilisation des fonds collectés refont surface. Mais même les plus spectaculaires d'entre elles n'ont pas entraîné de changements significatifs dans un système qui ne représente que des enjeux économiques relativement secondaires.

Une part de cette générosité se situe dans la filiation directe de la charité d'autrefois ; elle est certes vivace, mais ce n'est pas l'outrager que de la considérer comme une réalité sociologique résiduelle.

Quoi qu'il en soit, la générosité en France, pays où l'on considère que la solidarité est et doit rester financée par les prélèvements obligatoires, est beaucoup moins importante et surtout beaucoup moins transparente et instituée qu'au Royaume Uni, ou a fortiori aux États Unis. Elle est néanmoins soumise aux mêmes influences des modes et des comportements sociaux, qui lui confèrent une forme, et au delà de la forme, un fond, qui n'ont plus rien à voir avec la charité : Téléthon, concerts ou rencontres sportives dont les bénéfices sont ensuite reversés à des ONG dites humanitaires, campagnes agressives de publipostage, tout ceci concourt à entretenir l'image d'un *business* fort éloigné de l'amour du prochain.

3.2 - L'action sociale

Les établissements sanitaires et sociaux privés à but non lucratif, dont une grande partie sont issus plus ou moins directement des anciennes œuvres de charité, emploient près d'un million de salariés, soit plus de la moitié des emplois associatifs, et près de 40% des emplois de toute l'économie sociale. Ces établissements seraient donc légitimés à être le fer de lance, le porte drapeau de l'économie sociale française. Or ce n'est guère le cas ; ils sont loin de constituer une force, encore moins une force homogène, à la hauteur de leur poids économique apparent.

Il y a à cela trois raisons principales. D'une part, dans l'alchimie qui fonde l'identité de ces organismes, la logique de métier compte pour un gros cheval, alors que l'histoire remontant aux œuvres de bienfaisance et l'appartenance à l'économie sociale ne valent qu'une petite alouette. Le métier, cette "*action sociale*" qui a remplacé le mot de bienfaisance, c'est une industrie de main d'œuvre, aux statuts protégés fruits de décennies de négociations, très féminisée, et qui représente souvent le principal employeur, parfois même le seul qui subsiste, en de nombreuses zones victimes de la désindustrialisation.

Ensuite, il s'agit d'activités qui sont désormais presque toutes entièrement financées, contrôlées et pilotées par la puissance publique. Le degré d'autonomie du management y est peut-être plus large que dans un lycée ou dans un hôpital publics, mais c'est tout juste.

Enfin, c'est un secteur où il y a peu de bénévoles, contrairement aux activités humanitaires ; souvent il n'y a pas d'autres bénévoles que les administrateurs. La composition des conseils d'administration, semblable en cela à celle des sociétés d'HLM, s'attache le plus souvent à refléter l'ensemble des intérêts locaux pour les impliquer dans un soutien indéfectible à "leur" employeur qui risque à tout moment d'être menacé de restructuration ou de démantèlement, par une tutelle volontiers qualifiée de lointaine et de technocratique. Corrélativement, ces structures associatives en tête d'épingle, très notabilisées, très défensives, ont relativement peu d'attaches avec leurs représentations confédérales.

Celles-ci, ainsi coupées de leurs mandants, développent un message ambigu de revendication d'espaces de pouvoir supplémentaires pour la "société civile". Cette communication, dont on ne saisit pas bien qui elle veut mettre en cause ni qui elle cherche à séduire, a pris progressivement un tour pan-associatif volontiers agressif, surtout depuis la montée en puissance de la CPCA (Conférence permanente de coordinations associatives) rebaptisée récemment "Mouvement Associatif". Or que recouvre cette notion vague de société civile ? Ce ne sont pas les personnes physiques, membres de base, car dans l'action sociale nous sommes en présence d'associations quasiment sans adhérents. Ce ne sont pas les conseils d'administration des structures locales, dont nous avons vu le peu d'intérêt pour l'extérieur. Ce ne sont pas les usagers, qui ont avec les établissements le même rapport qu'ils peuvent avoir avec n'importe quel service public. Ce n'est pas le management, ni les professionnels de santé, qui sont étrangers et indifférents à la vie associative de leur employeur. Alors, que reste-t-il ? Une petite nomenclature, qui cherche à se légitimer, notamment dans les instances de l'économie sociale et les antichambres du pouvoir.

Les exceptions à ce dessèchement de la vitalité associative sont à chercher dans les organisations qui ont un sociétariat (par exemple, les familles des malades et handicapés), et où ce sociétariat

dispose de réels pouvoirs, ainsi que dans les structures qui travaillent à la fois dans l'humanitaire et dans l'action sociale, abaissant les frontières chaque fois que cela est possible, de façon à irriguer en bénévoles les activités qui pourraient s'en passer. Nous en connaissons tous un certain nombre ; et ce sont les organisations où, qu'importe le nom que l'on utilise, souffle toujours un esprit de charité. Honneur à elles !

4 - Et l'économie sociale marchande ?

Parler de charité, même à l'état de survivances, dans les coopératives et les mutuelles, cela peut sembler paradoxal. Ces entreprises, certes au service de leurs membres, sont soumises aux lois du marché et de la concurrence, et on ne voit pas quelle place explicite pourrait y être faite au don ou à la gratuité. C'est beaucoup plus la notion de solidarité, au sens premier, non encore banalisé ou perverti, qui vient naturellement à l'esprit ; entre les membres, il y a réciprocité d'engagements, et un même renoncement au partage des revenus du capital.

Cependant, en revenant aux origines, je crois pouvoir affirmer que l'exercice de la charité fut une condition nécessaire à la naissance et au développement du mouvement coopératif. Et aussi, bien entendu, des sociétés de secours mutuel.

Je veux bien faire mienne la célèbre formule qui fait de la coopération "la fille de la misère et de la nécessité". Mais je m'oppose à ceux de mes amis qui y voient une génération spontanée, fruit miraculeux de l'héroïsme ouvrier. Comme à ceux qui privilégient l'influence de penseurs athées, ces fameux "socialistes utopiques".

Une fois de plus, je me sens contraint, autant pour des raisons de temps que d'incompétence, à simplifier outrageusement l'Histoire, à bâtir un scénario sur de simples intuitions. Je sais que, ce faisant, je donne libre cours à l'erreur et à l'horreur. Je me justifie en me disant que je ne le fais qu'en réaction à la lecture de textes encore plus simplificateurs, que j'améliore tout de même en y ajoutant quelques éléments de rectification, quelques "faisceaux d'indices" porteurs de vraisemblance.

Je situe la naissance, ou la re-naissance car il n'y a rien de nouveau sous le soleil, des formes de production et de solidarité qui deviendront plus tard les coopératives et les mutuelles, à l'orée du XIXème siècle, c'est à dire dans les années suivant Waterloo. L'Europe entière est alors exsangue, ruinée en profondeur par les guerres napoléoniennes. La France, quant à elle, a perdu ses cadres économiques traditionnels, détruits depuis 1792. L'organisation militaire de l'Empire ayant été dissoute, que restait-il, sur quoi s'appuyer, pour faire repartir la production, là où plus rien ne subsistait ? Il restait le souvenir des anciennes institutions, avec le souci d'en reproduire ce qui fonctionnait, et d'éviter d'en reproduire ce qui était déjà vermoulu en 1789. Et en fond de scène, un modèle toujours présent dans les esprits, celui des communautés monastiques : travail partagé, propriété collective impartageable.

Localement, empiriquement, des associations plus ou moins formalisées s'inspirent de ces intuitions et l'économie redémarre tant bien que mal, chaque groupe ne pouvant compter que sur lui-même pour s'en sortir. De nombreuses initiatives bourgeonnent ainsi, surtout dans les campagnes, à l'appel de prêtres et de propriétaires terriens généralement légitimistes. C'est l'esprit de charité qui

les anime. Il ne s'agit pas de donner, car on n'a pas, ou plus, grand'chose à donner, mais d'entraîner, de donner confiance, d'animer, d'amener le peuple à se prendre en charge. En un mot : d'émanciper. L'émancipation est aussi une forme, élaborée, aboutie, de la charité.

Bien entendu, il y a dans tout cela beaucoup de paternalisme. Cela vaudra par la suite maints procès en sorcellerie. Et le mot de *patronage* sera banni aussi sûrement que celui de charité.

Mais, sincèrement, croyez-vous que, plus tard, le mouvement Desjardins ou le groupe Mondragon soient nés d'autre chose que d'un débordement de charité de la part de leur père fondateur ?

Revenons à la France de 1815. C'est une nation vaincue, secouée par le doute. Le terrain y est favorable à tous les millénarismes, à toutes les illusions. Pour un faux Louis XVII que l'Histoire aura retenu, des dizaines d'autres s'y seront essayés. Et pour un Fourier passé à la postérité, des dizaines d'autres auront plumé quelques naïfs et commencé à bâtir leur Cité idéale qui finira en secte et en ruine.

C'est beaucoup plus tard que Friedrich Engels donnera ses lettres de noblesse au socialisme utopique, glorifiant les lointains Saint Simon, Owen et Fourier pour mieux valoriser Marx, dont le socialisme scientifique est d'une telle perfection qu'il surpasse même ces trois géants précurseurs. Mais en 1820 il n'existe aucun courant de pensée connu sous le nom de socialisme utopique ! Il n'y a que des charlatans, et on en voit qui s'installent à chaque coin de rue. Le saint-simonisme dérive, à la mort de son inspirateur, en religion de contrebande, d'où fleurissent les dissidences. Ce n'est pas d'elles que naîtront les associations ouvrières, du moins pas toutes !

Non ; les pré-coopératives nées dans le monde protestant, comme celles, nombreuses, nées dans le monde ouvrier libre-penseur ou à tout le moins républicain, sont comme les œuvres sociales créées dans ces mêmes milieux : copies conformes des modèles catholiques. Et je ne tire ceci d'aucune hypothèse de hiérarchie entre les croyances ! Ce n'est qu'un effet de nombre, et rien d'autre. Quand on dispose de quelques dizaines de milliers de curés, il suffit qu'un sur dix encourage ses paroissiens, paysans ou ouvriers, à se mettre en association, pour que la masse critique soit atteinte.

Voilà, me fera-t-on remarquer, une hypothèse bien hardie. On n'en retrouve pas trace dans la littérature usuelle. Certes ! Mais cette littérature ne fait que reproduire la même histoire, jamais discutée, jamais vérifiée. Et quand on s'étend à loisir sur Cabet ou Buchez, sans dire un seul mot du préfet Alban de Villeneuve-Bargemon, je suis fondé à réclamer que l'on refasse l'enquête.

Quoi qu'il en soit, de toutes les graines semées, par les uns ou par les autres, bien peu ont pu germer, puis grandir et fleurir à leur tour. Celles qui auront pu y parvenir ne l'auront fait que grâce à l'effort désintéressé de quelques rares inspirateurs possédés par l'esprit de charité. Et aujourd'hui, quand une coopérative ou une mutuelle se relève de la banalisation en redonnant vie à ses principes de participation et de désintéressement, ne fait-elle pas autre chose, sous un autre nom, que de retrouver cet esprit ?

5 - Les adversaires de la charité

Jusqu'à présent, nous n'avons décrit la charité que comme un grand bienfait. Qu'elle soit salésienne (préférer l'Amour à la force) ou "vincentinienne" (donner et secourir) comment ne pas la louer ?

Et cependant, il y a eu des ennemis déclarés de la charité. Et l'on peut même affirmer qu'ils ont gagné la partie. Ils n'ont cependant pas réussi à abattre l'économie sociale. Bien que souvent attaquée et affaiblie, celle-ci existe toujours, et en elle subsistent et perdurent quelques vertus rares, issues du tronc commun de la charité, dont nos sociétés ont le plus grand besoin.

Les plus anciens, les plus déterminés sans doute, des ennemis de la charité furent les ennemis de la religion. La charité était trop liée au catholicisme pour ne pas être elle-même suspecte. Les jacobins l'attaquèrent sur deux fronts, d'abord par la confiscation des biens des congrégations, ensuite par la suppression, au nom de l'universalisme et de la liberté, des cadres sociaux protecteurs propres à l'Ancien Régime. Désormais soumis à la loi d'airain d'un marché dépourvu de toute compassion, les ouvriers des villes étaient devenus prolétaires.

Ceci est surtout de l'ordre du symbole car je suis convaincu que les fameuses lois d'Allarde et Le Chapelier n'ont pas eu la longévité ni la sévérité qu'on leur prête. Néanmoins il n'est pas douteux que les effets à long terme des mesures de 1792 sont en tous points comparables à ce que l'on observe aujourd'hui dans les pays où l'on impose des politiques "d'ajustement structurel" : supprimer les protections de toutes sortes, c'est peut-être favoriser l'efficacité en augmentant la fluidité des marchés, c'est peut-être libérer l'initiative, mais c'est aussi et certainement précipiter des populations entières dans la misère.

La tradition jacobine anti-cléricale est certes toujours vivace, mais la déchristianisation du pays lui a ôté sa principale raison d'être et, s'agissant du rejet de la charité, elle a donné naissance à deux courants qui se sont retrouvés dans la construction et la défense de l'État Providence : les partisans de l'égalité et les partisans de l'efficacité.

Pour les premiers, la charité est intrinsèquement perverse car elle postule l'existence durable d'un lien d'inégalité qui distingue le riche du pauvre ; c'est donc pour des raisons morales que l'organisation de la solidarité doit être prise en charge par l'État. Pour les seconds, on ne peut s'en remettre au bon vouloir de quelques-uns, même vertueux ; pour garantir au système des ressources stables, il faut que tout le monde ait les mêmes obligations. Socialistes et planistes se retrouvent donc pour condamner l'exercice libre de la générosité et des secours.

Dans l'un et l'autre cas, la défiance vis-à-vis de la charité se double d'une défiance vis-à-vis de l'économie sociale. Certes, celle-ci compte, parmi ses dirigeants, nombre de jacobins convaincus ; mais on a toujours l'impression, à les entendre, qu'ils servent en fait un autre maître, envers qui l'allégeance relève d'un devoir prioritaire et quasiment sacré.

Toute autre est l'opposition à la charité manifestée au nom de la liberté. Pour les tenants de cette thèse, chacun est libre, donc responsable de son sort, et c'est une mauvaise allocation des ressources que de porter assistance à des personnes qui ont choisi l'oisiveté. En quelque sorte, l'envers de la charité, c'est la mendicité, et le capitaliste fait plus pour l'intérêt général en développant ses affaires, dont la prospérité profitera à tous, plutôt que d'entretenir des improductifs. Ce genre d'argumentation est parfois très bien tourné ; il se double lui aussi, généralement, d'une

franche hostilité à l'économie sociale.

Le plus souvent, face aux attaques, les entreprises et organisations d'économie sociale font profil bas et hésitent à s'affirmer en "tiers système" où le don et la gratuité occupent une place centrale. Elles mettent en avant leurs performances, leur technicité ; et elles semblent accepter de ne jouer, outre leurs fonctions de sous-traitant de l'État Providence, qu'un rôle de "voiture balai" au service des ultimes laissés pour compte que la solidarité institutionnelle n'a pu prendre en charge.

Terminons ce bref tour d'horizon en évoquant des courants de pensée frontalement opposés à la charité qui s'appuient sur des considérations scientifiques, ou d'allure scientifique. Le plus célèbre est le malthusianisme, qui perdure à l'état de substrat culturel largement répandu. Plus tard, l'eugénisme, prônant la sélection des meilleurs, a eu une forte influence, avant de disparaître en raison de son utilisation par les nazis. De nos jours, certains débats éthiques laissent entrevoir des risques de dérive vers un nouvel eugénisme, moins cynique dans les mots que ses devanciers, mais tout aussi porteur d'une volonté d'élimination des risques trop lourds à financer. Sur ces questions sensibles, l'économie sociale n'est pas en mesure de faire entendre une voix spécifique. On peut le regretter mais c'est ainsi.

6 - Charité vincentinienne et charité entrepreneuriale

Chacun a entendu cette antienne, attribuée à la sagesse orientale : *Si tu donnes un poisson à un homme, tu le nourris pour un jour ; si tu lui apprends à pêcher, tu le nourris pour toujours.*

Le principe est clair, mais il a des limites ; il faut que le public à qui l'on s'adresse soit apte à entreprendre, et à réussir dans ses entreprises. Et que le professeur soit à la hauteur. Toutes les situations ne rentrent pas dans ce cas, et, au risque de développer l'assistantat et de favoriser les conditions du *hasard moral* de son apparition, il y aura toujours besoin de dons et de secours.

Pour nécessaire et vertueuse qu'elle soit, l'incitation à créer des coopératives de crédit ou de production ne supprimera jamais le besoin d'œuvres de bienfaisance ou de protection sociale.

Pour autant, je suis enclin à penser qu'il faut favoriser en priorité cette "charité entrepreneuriale". Et j'ai toujours regretté qu'elle soit présentée, ressentie, comme un élément étranger au corpus caritatif. Quand, en tant qu'économiste, j'argumente sur la croissance, la création nette de richesses, l'accroissement du capital, je sais que je vais choquer un public qui ne veut entendre parler que de partage et de redistribution. Nombre d'esprits, même parmi les plus subtils, et surtout parmi les chrétiens, ne veulent voir dans l'économie qu'un jeu à somme nulle où ce qui est créé quelque part est nécessairement prélevé ailleurs.

Un jour, l'idée m'est venue que, pour leur faire changer d'avis, la plus percutante des démonstrations devait être cherchée dans les Évangiles. Et je suis me suis interrogé sur le poisson chinois cité plus haut ; pourquoi aller chercher un modèle dans une culture si lointaine, et ne pas le trouver dans notre patrimoine ? Ceci m'a naturellement amené à réfléchir sur la scène de la multiplication des pains, et des poissons subséquents.

Je ne suis pas un spécialiste des textes bibliques et je ne suis guère à l'aise devant ces récits où

tant de gens ont cru lire tant de choses depuis deux mille ans. Ernest Renan y est passé avant moi, multipliant les doutes et les certitudes fissurées. Tous les pièges des traductions, des pages perdues, des sens inaccessibles, des contresens pieusement transmis de prédicateurs en exégètes, me jettent leurs ombres et leurs lumières dans un tourbillon incontrôlable. Mais je ne me laisse pas décourager.

En multipliant les pains et les poissons, Jésus n'a-t-il fait qu'épater ses disciples, et réussir à nourrir une "foule immense" rassemblée dans un "désert" après trois jours de jeûne partagés avec femmes et enfants ? Et que faisaient là ces milliers de participants, loin de leurs villages ? Écouter, en plein air, gardant un silence respectueux pendant 72 heures, un prédicateur s'exprimant sans micro ?

Pris à la lettre, tout ceci n'est qu'un tissu d'invéraisemblances. Le texte contient beaucoup de détails précis, comme le nombre de pains ou de poissons qui varie d'un évangéliste à l'autre, mais il semble y manquer des pans entiers pour lui donner cohérence ; faut-il les imaginer ? Faut-il y introduire une dimension temporelle et spatiale ? Faut-il rester passif devant l'impossibilité de comprendre, et n'accorder de valeur symbolique qu'aux passages validés comme tels par des générations de théologiens ?

Je suis pour ma part enclin à encourager la liberté d'interprétation, et la confrontation constructive des scénarios ainsi imaginés, dès lors que chacun fait preuve de bienveillance.

Cinq mille personnes réunies en un même lieu, ce n'est pas rien. Il y fallait une bonne organisation. Les participants n'étaient-ils pas "assis par groupes de cinquante" ? Donc, ce n'était pas un désert au sens saharien du terme, mais un endroit libre de toute autre occupation, par exemple des arènes, qui auraient été louées pour la circonstance. Il s'y trouvait une boulangerie, mais trop petite pour l'assistance ; on avait donc certainement prévu en abondance la logistique nécessaire, boisson, nourriture, tentes, infirmerie, signalisation, horaires, activités ludiques ou culturelles pour les femmes et enfants. D'où une première conclusion, presque évidente : le pain et les poissons n'étaient pas du vrai pain, ni de vrais poissons. Ce sont eux, les objets symboliques de l'histoire.

Le pain et les poissons, ce sont en fait les richesses tirées de l'agriculture et de la pêche. Et ce que décrit la parabole, ce sont les conditions de la production et du partage de ces richesses.

Pendant trois jours, une centaine de groupes de travail de cinquante personnes chacun ont travaillé, débattu, échangé leurs expériences, voté pour élire leurs représentants. Qui étaient-ils ? Mais des coopérateurs ! Paysans et pêcheurs, venant de tous les environs, et réunis en assemblée générale. Et qu'y faisaient Jésus et ses apôtres ? Ils y faisaient œuvre de charité, de charité entrepreneuriale, c'est à dire qu'ils étaient les inspirateurs et les conseils des coopératives. Ils avaient appris aux paysans et aux pêcheurs à se grouper de façon solidaire et, ainsi, à parfaire et continuer l'œuvre du Créateur en créant des richesses par leurs entreprises.

Quand l'assemblée se termine, c'est l'heure de présenter les résultats. Le versement des intérêts sur les parts sociales est bien maigre. C'était prévu ainsi ! Mais grâce au travail inspiré des coopérateurs, la distribution générale de ristournes est possible. Chacun s'en retournera donc chez lui enrichi d'autant. Et il reste plusieurs paniers de pain et de poissons, qui sont versés en réserves

impartageables.

La clôture de l'exercice donne lieu au partage des excédents en trois parties : d'abord, la rémunération des apporteurs de capitaux, qui est congrue, voire ridicule ; ensuite, la répartition des ristournes au prorata de l'activité, qui dans les années fastes prend des allures de multiplication miraculeuse ; enfin, l'accroissement du capital, collectif et indivis, au service de tous. Et si l'enrichissement des sociétaires par la ristourne, fruit direct de leur travail, a été rendu possible, c'est parce que les excédents n'auront pas été ponctionnés en amont, sous forme de dividendes, par les capitalistes.

Eh quoi ! se récriera-t-on, les Apôtres, en ces temps reculés, auraient été initiés aux mécanismes économiques de l'époque moderne ? Au fonctionnement de l'économie sociale d'aujourd'hui ? Vous voulez nous faire gober ces anachronismes tirés par les cheveux ?

Eh bien, oui. Car il faut bien qu'il y ait quelque chose au fond de cette histoire, que chacun des quatre évangélistes a reprise. Ne donner à la multiplication des pains qu'une explication miraculeuse est une échappatoire trop facile. Jésus fit des miracles, certes, mais il donna surtout des règles de conduite reproductibles. Un miracle réalisé sur une personne sert à édifier les autres personnes présentes, mais un miracle pour tout le monde ? C'est du gaspillage. La clef, le véritable miracle, est à chercher dans la promotion du travail créateur et émancipateur. Ce qui n'est pas très différent de la fable du laboureur qui laisse entendre à ses enfants qu'un trésor est caché dans son champ ; mais il y a le projet collectif et solidaire en plus.

Point besoin donc d'aller chercher le poisson chinois ; nous l'avons chez nous.

À quoi servent les textes sacrés ? Ils nous offrent la possibilité de réincarner chaque acte de notre univers quotidien dans une évocation précise et imagée de la charité divine. Ce n'est pas de l'anachronisme, c'est l'utilisation légitime et respectueuse d'un trésor qui est mis à notre disposition, pour être utilisé, non pour être enfermé sous une cloche de verre.

Conclusion

Ce qui réunit les entreprises de l'économie sociale, ce qui fonde et justifie leur regroupement dans une même famille, fait l'objet de débats incessants et de fréquents retours en arrière. Politiques, praticiens et académiques en discutent parfois, mais le plus souvent entre eux. Les échanges sont rares. Des définitions naissent, faisant parfois totalement fi des travaux antérieurs, s'affichent et cherchent à s'imposer de façon péremptoire. J'ai certainement moi-même, involontairement, participé à cette entropie.

Depuis nombre d'années maintenant, il me semblait ne plus évoluer sur ce point. J'ai pris acte de la double nature de l'économie sociale : entreprises marchandes au service de leurs adhérents (coopératives et mutuelles, plus quelques associations qui pourraient fort bien être des coopératives) d'une part, institutions sans but lucratif au service de l'intérêt général, ou d'un public de bénéficiaires extérieurs à l'organisation, d'autre part. Et je m'interroge sur ce qui rapproche ces

deux identités, sur ce qui peut les faire tenir ensemble.

Dans la France des années 1970, ce rapprochement s'était opéré à l'initiative de quelques dirigeants confédéraux. J'imagine que leur démarche était guidée par une prise de conscience de certains enjeux communs, en premier lieu les difficultés d'accès aux fonds propres. Mais comme nous ne disposons guère d'écrits explicites sur ce point d'Histoire, et qu'il ne reste plus guère de survivants de cette époque, nous en sommes réduits aux conjectures.

Ceci étant, cette alliance de circonstance sollicita et intéressa quelques politiques et quelques universitaires, qui se prirent tant au jeu qu'en 1982, une Délégation Interministérielle à l'économie sociale était créée, marquant une institutionnalisation qui, malgré des hauts et des bas, allait s'inscrire dans la durée.

Il fallait donc trouver de quoi justifier, intellectuellement, conceptuellement, ce qui fondait l'unité de nos deux grandes filiations. Longtemps, on se contenta de transposer à l'ensemble les trois principes coopératifs de Rochdale (liberté d'adhésion, un homme égale une voix, impartageabilité des réserves), ce qui exigeait de nombreuses contorsions chaque fois qu'on voulait les expliquer. La faiblesse de l'argumentation a failli être fatale lors de l'offensive des cheveu-légers de l'économie solidaire, autour de 1995.

Mon analyse, qui prit consistance à cette époque, était que les conditions économiques nées de l'approfondissement de l'intégration européenne et de la chute de l'empire soviétique devaient conduire les ISBL à se rapprocher du principe de la double qualité, que nombre de coopératives avaient plutôt eu tendance à laisser en déshérence. Et qu'au terme de ce processus, il pourrait y avoir pleine convergence.

En tout état de cause, je vois dans ce rapprochement et dans l'approfondissement de la pratique de la double qualité ce qui fait vraiment la spécificité de l'économie sociale. Ce n'est pas une définition, mais une propriété caractéristique, mais on sait qu'en mathématique, les deux approches sont *in fine* équivalentes, même si la première est beaucoup plus facile à énoncer.

Et, préparant cet article, j'ai compris la question qui m'était posée comme une hypothèse seconde : et si le ciment qui fonde l'unité de l'économie sociale, c'était aussi, voire d'abord, la charité ?

À l'issue du tour d'horizon que j'ai essayé de dresser dans les lignes qui précèdent, je suis tenté de répondre : *pourquoi pas* ? On peut y arriver, aussi, par cette voie. Mais elle me paraît beaucoup moins solide que celle de la double qualité. Elle postule que, par delà la sécularisation de nos sociétés, par delà l'emprise de l'État providence, la place occupée dans les entreprises et organisations de l'économie sociale par le bénévolat, l'engagement, le don, y compris le travail des administrateurs de coopératives, relève d'un même principe issu du même tronc, jadis d'essence religieuse, à savoir la charité.

Cela peut tenir, en effet. Mais s'il n'y avait que cela, je pense que le bâtiment ne résisterait pas longtemps, tant face aux lézardes intérieures qu'aux moqueries extérieures.

Dans son encyclique *Caritas in Veritate*, où Caritas est traduit par Amour, le pape Benoît XVI

exhorte à ce qu'aussi bien le Marché que l'État et la société civile s'ouvrent au don et à la gratuité, et qu'ils s'en irriguent. L'idée est louable mais comment y parvenir sinon en substituant à cette trilogie, où chaque composante est plurielle et transversale, une tripartition plus opératoire des économies, entre l'économie publique, l'économie actionnariale et l'économie sociale ? Point ne sera besoin dès lors d'obliger les deux premières à accueillir des principes qui leur sont fondamentalement étrangers.

C'est au contraire en faisant davantage de place à l'économie sociale que ces principes de charité irrigueront le marché et la société civile, qui sont partout, et même l'État, car celui-ci ne se réduit pas à l'économie publique.